



Québec, le 14 mai 2021

Peter Unger
Ressources naturelles Canada
588, rue Booth, 2e étage
Ottawa (Québec) K1A 0Y7

OBJET : Demande d'avis expert final dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet Énergie Saguenay (numéro de dossier 5543)

Bonjour,

Le 14 décembre 2020, GNL Québec Inc. (le promoteur) a fait parvenir à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) ses réponses à la deuxième demande d'information sur l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet Énergie Saguenay (le projet). Un complément de réponse a également été fourni le 29 avril 2021. Ces réponses complètent les informations nécessaires à l'analyse environnementale.

Par la présente, l'Agence vous demande d'examiner l'ensemble des documents relatifs à l'étude d'impact environnemental déposés par le promoteur et, en vous appuyant sur le mandat et l'expertise de Ressources naturelles Canada, de lui fournir un avis expert final. Cet avis permettra à l'Agence de compléter l'analyse environnementale du projet et de conclure sur l'importance des effets environnementaux visés aux paragraphes 5(1) et 5(2) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012* (LCEE 2012).

Veillez soumettre votre avis au plus tard le 11 juin 2021.

Puisque votre avis expert final sera déposé au Registre canadien d'évaluation d'impact (RCEI), veuillez le joindre à une lettre officielle. Afin d'orienter votre avis, veuillez vous référer aux questions présentées à l'annexe 1 ci-jointe. Cette annexe vous est transmise à titre indicatif, il n'est pas requis de répondre spécifiquement à chaque question, mais plutôt de fournir les éléments de réponse en fonction de votre expertise.

Nous vous remercions de la prompt attention que vous porterez à cette demande. Si vous avez besoin de renseignements additionnels, n'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au 418 933-4592 ou par courriel à johannie.martin@canada.ca.

.../2

Note importante

Conformément à la LCEE 2012, les commentaires reçus et les autres documents soumis ou produits en vue de contribuer à l'évaluation environnementale du projet font partie du dossier de projet. Par conséquent, ces renseignements seront accessibles au public sur demande et pourront aussi être publiés sur le RCEI en ligne sous le numéro de référence 80115. L'Agence retirera certains renseignements, comme les signatures, avant la divulgation publique. Si vous souhaitez présenter des documents qui contiennent des renseignements confidentiels ou sensibles et qui, selon vous, ne devraient pas être rendus publics, veuillez communiquer avec moi avant de les transmettre.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<Original signé par>

Johannie Martin
Gestionnaire de projets - Québec

Annexe 1 : Questions à l'intention de Ressources naturelles Canada

ANNEXE 1 – Questions à l'intention de Ressources naturelles Canada

L'Agence souhaite obtenir un avis expert détaillé de Ressources naturelles Canada (RNC) basé sur les domaines d'expertise et champs de compétence suivants :

- Hydrogéologie (eau souterraine)
- Risques sismiques

Les questions suivantes permettront d'orienter votre avis :

Milieu existant et conditions de base avant le projet

- 1) Est-ce que l'information présentée par le promoteur sur le milieu existant et les conditions de base en matière d'hydrogéologie et de risques sismiques est décrite et documentée de façon adéquate et suffisante? Veuillez expliquer votre réponse et préciser les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude. Expliquez si ces lacunes et incertitudes peuvent influencer votre avis et dans quelle mesure.

Changements causés par le projet

- 2) Est-ce que les changements pouvant être causés par le projet sur les eaux souterraines (y compris les puits d'eau potable, les interactions entre les eaux souterraines et les eaux de surface) ont été adéquatement identifiés et documentés par le promoteur? Veuillez expliquer votre réponse et préciser les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude. Veuillez décrire les changements qui auraient été mal ou pas identifiés.
- 3) Est-ce que le promoteur a identifié et documenté adéquatement les changements et risques que pourrait induire le projet au niveau sismique en phase de construction et d'exploitation, tant en milieu terrestre qu'aquatique? Veuillez expliquer votre réponse et préciser les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude. Veuillez décrire les changements ou risques qui auraient été mal ou pas identifiés.

Mesures d'atténuation

- 4) Est-ce que les mesures proposées par le promoteur pour atténuer les changements sur la ressource eau et diminuer les risques sismiques sont adéquates et suffisantes? Sinon, veuillez expliquer et proposer d'autres mesures.
- 5) Parmi les mesures proposées par le promoteur pour atténuer les changements sur la ressource eau et diminuer les risques sismiques, veuillez identifier celles que vous considérez comme des mesures clés¹.

¹ **Mesures clés** : Les mesures d'atténuation essentielles pour éviter ou atténuer les effets environnementaux et qui pourraient être transformées en conditions en vertu de la LCEE 2012.

Veillez proposer des correctifs (au besoin) ou recommander toutes autres mesures que vous jugez essentielles.

Programmes de surveillance² et de suivi³

- 6) Veillez identifier, dans le programme de surveillance, les mesures essentielles pour vérifier et contrôler la mise en place des mesures d'atténuation et pour s'assurer qu'elles sont appropriées pour diminuer, éviter ou atténuer les risques sismiques et les changements sur la ressource eau (y compris les puits d'eau potable, les interactions entre les eaux souterraines et les eaux de surface). Veillez proposer des correctifs (au besoin) ou recommander toutes autres mesures que vous jugez essentielles.
- 7) Veillez identifier dans le programme de suivi, les mesures qui permettront de déterminer l'efficacité des mesures mises en place pour atténuer les changements sur la ressource eau (y compris les puits d'eau potable et les interactions entre les eaux souterraines et les eaux de surface) et diminuer les risques sismiques. Veillez proposer des correctifs (au besoin) ou recommander toutes autres mesures que vous jugez essentielles.

Effets de l'environnement sur le projet

- 8) Est-ce que RNCan a des préoccupations concernant les effets que l'environnement⁴ pourrait avoir sur le projet? Notamment, est-ce que le promoteur a documenté adéquatement les risques sismiques inhérents au site du projet et considéré ces risques de façon appropriée dans le design de son projet? Le cas échéant, veuillez expliquer vos préoccupations et identifier les lacunes ou les aspects pour lesquels il subsiste une incertitude.

² **Programme de surveillance** : L'objectif d'un programme de surveillance est de s'assurer que des mesures et des contrôles appropriés sont en place afin de diminuer le potentiel de dégradation de l'environnement pendant toutes les phases de développement du projet, et de fournir des plans d'action clairs et des procédures d'intervention d'urgence pour protéger la santé et la sécurité des humains et de l'environnement.

³ **Programme de suivi** : L'objectif d'un programme de suivi est de vérifier l'exactitude de l'évaluation des effets et de déterminer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour atténuer les effets environnementaux négatifs du projet.

⁴ Au sens de la LCEE 2012, l'environnement est défini comme étant l'ensemble des conditions et des éléments naturels de la Terre.